Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260321-ELECTION_MAIRE-DE

Mousteru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Hervé Jézéquel, doyen des membres du conseil.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Nadège Le Guillou, Damien Collet, Cyril Thomas, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Absent excusé : Jules Debuly a donné procuration à Maithena Dabancens.

Secrétaire de séance : Véronique Tréhiou

Délibération n° 2026/04

Objet : Election du Maire

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Frédéric Le Meur : 15 voix

Monsieur Frédéric Le Meur ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Pour extrait conforme

Le président de séance

Hervé Jézéquel